

## Contrat de saillie saison 2025



### EINSTEIN DU PARC

**Le vendeur :**

CHAIZE Bruno  
Les Blignys 71390 CERSOT  
Tél : 06.31.59.88.16  
Email : bruno.chaize@gmail.com

**L'acheteur :**

NOM / Prénom : .....  
Adresse : .....  
Tél : ...../...../...../...../.....  
Email : .....

Réservation de saillie pour la jument :

Nom	Race	Date de naissance	N°SIRE



## CONDITIONS DE MONTE

### En IAC

Les juments présentées à la saillie doivent être accompagnées de leur livret SIRE, être à jour des vaccinations GRIPPE – TETANOS – RHINO.

Les tests de l'ARTERITE VIRALE CONTAGIEUSE et de la METRITE CONTAGIEUSE sont obligatoires pour la monte naturelle, non obligatoire pour de IAC. Un justificatif des résultats sera demandé avant l'arrivée de la jument.

Un suivi gynécologique de la jument réalisé par le Docteur Jeanne DE GUIO (Charol'vet) est obligatoire et à la charge de l'acheteur.

Les inséminations sont réalisées par Mr CHAIZE Bruno, diplômé de la licence d'inséminateur ou par le Docteur Jeanne DE GUIO (Charol'vet).

Tarif : **300€ TTC** à la signature du contrat (correspondant à la 1ère fraction de saillie et au transport des doses) + **900€ TTC** poulain vivant.

Remise : **-10%** sur le solde PV à partir de la **2ième jument** et jument **IDR > 120**

## CONDITIONS DE PENSION

Les juments sont stationnées au HARAS DE BLIGNYS et sont garanties de recevoir les meilleurs soins sous la surveillance quotidienne de l'élevage.

Le propriétaire de la jument autorise LE HARAS DE BLIGNYS à faire pratiquer par son vétérinaire des soins si nécessaire sur la poulinière et le foal. Il accepte de régler les frais vétérinaires et tous les frais engagés pour la santé et le bien-être de l'équidé confié.

### PENSION – TARIFS 2025

- Pension jument suitée et non suitée au box **15€ TTC / jour**
- Pension jument non suitée au pré **10€ TTC / jour**

LE HARAS DE BLIGNYS décline toute responsabilité quant aux accidents pouvant survenir aux équidés. Il appartient au propriétaire de s'assurer personnellement pour garantir de tels événements.

LE HARAS DE BLIGNYS peut se voir refuser les juments non manipulées ou qui manifestent un comportement violent qui peut s'avérer dangereux pour les étalons et pour l'équipe encadrante.

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions libellées dans ce dernier et accepte le présent contrat.

*Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »*

Pour Le HARAS de BLIGNYS  
CHAIZE Bruno

L'acheteur :

